

Procès-verbal de séance

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Lagleygeolle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BRESSY, Maire.

Etaient présents : Laurent BRESSY, Jérôme SOULETIE, Marie-Françoise GERMANE, Vincent ALLIOT, Véronique BRESSY, Gérard COUTELLIER, Francine CHANEL, Yolande FAUCHER, Chantal ROCHE, Christophe VALEILLE

Absents excusés : Gérard BAVANT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise GERMANE

Ordre du jour :

- 1) Appel nominal des membres du Conseil
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du 05 février 2026
- 4) Vote du Compte Financier Unique
- 5) Affectation du résultat
- 6) Achat terrain Antignac
- 7) Organisation du temps scolaire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 05 février 2026 : votée à l'unanimité

1- D2026-05 : Vote du CFU

Présentation par Jérôme Souletie, adjoint.

Nous allons maintenant examiner le Compte Financier Unique de l'exercice écoulé.

Ce document remplace désormais l'ancien compte administratif et le compte de gestion. Il présente dans un document unique l'ensemble de l'exécution budgétaire de la commune, à la fois du point de vue de la commune et du comptable public.

La section de fonctionnement

Je vais commencer par la section de fonctionnement, qui correspond aux dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune : charges de personnel, entretien, énergie, services à la population, etc.

Sur l'exercice écoulé :

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à 257 956,44 €
- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 193 538,46 €

Nous constatons donc un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 64 417,98 €.

Cet excédent montre que les recettes de la commune permettent de couvrir les dépenses courantes et de dégager une capacité de financement pour les projets d'investissement.

Détail des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 184 938,28 €, se répartissent principalement comme suit :

- Charges à caractère général : 66 355,42 €, correspondant notamment aux dépenses d'énergie, d'entretien et de fonctionnement des services.
- Charges de personnel : 78 454,85 €, comprenant :
 - rémunération du personnel titulaire : 45 295,38 €
 - rémunération du personnel non titulaire : 9 212,19 €
 - cotisations sociales : 20 963,03 €
- Charges de gestion courante : 12 856,07 €, dont 10 851,72 € d'indemnités des élus
- Charges financières : 5 865,48 €
- Opérations d'ordre : 4 817 €, correspondant notamment aux amortissements.

Détail des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 254 465,19 €, proviennent principalement de :

- Dotations et participations : 126 532,48 €
- Impôts directs locaux : 90 934 €
- Produits des services et du patrimoine : 22 259,02 €, comprenant notamment :
 - redevance d'occupation du domaine public : 241 €
 - services périscolaires : 15 652,40 €
 - remboursements de frais par l'intercommunalité : 5 365,62 €
- Impôts et taxes : 13 481,54 €
- Produits de gestion courante : 4 749,40 €

Résultat cumulé de fonctionnement

En intégrant les résultats des années précédentes, le résultat de clôture de la section de fonctionnement atteint 221 979,64 €.

Ce résultat constitue une réserve financière importante pour la commune.

Il nous permet de sécuriser le fonctionnement de la collectivité et de soutenir nos investissements futurs sans recourir excessivement à l'emprunt.

La section d'investissement

La section d'investissement concerne les projets structurants de la commune : réhabilitation du restaurant, voirie.

Pour l'exercice écoulé :

- les **dépenses d'investissement s'élèvent à 236 691,27 €**
- les **recettes d'investissement s'élèvent à 121 088,29 €**

Cela traduit une année marquée par un niveau d'investissement important pour notre commune.

Détail des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- **l'acquisition du bâtiment de l'ancien restaurant : 61 908,17 €**
- **les frais d'études pour la réhabilitation du restaurant : 18 199,56 €**
- **les travaux de voirie : 120 324,71 €**
- **le remboursement du capital des emprunts : 26 007,22 €**

Détail des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant de **121 088,29 €**, correspondent notamment à :

- **une subvention de l'État : 27 728,44 €** liée à l'acquisition du bâtiment
- **le FCTVA : 2 736,70 €**
- **la taxe d'aménagement : 606,95 €**
- **des opérations d'ordre comptables**, dont l'amortissement de certaines opérations.

Les restes à réaliser

Il faut également prendre en compte les **restes à réaliser**, c'est-à-dire les opérations engagées mais qui seront finalisées sur l'exercice suivant.

À ce titre :

- les **dépenses restant à réaliser s'élèvent à 56 529,10 €**
- les **recettes restant à percevoir s'élèvent à 195 000 €**

Ces recettes correspondent notamment à des subventions attendues et permettent de financer les opérations engagées.

La situation de la dette

Concernant la dette de la commune, l'encours au **31 décembre** s'élève à **211 056,47 €**.

Rapporté à la population de la commune, soit **220 habitants**, cela représente **environ 960 € par habitant**.

Ce niveau d'endettement reste **raisonnable et maîtrisé**, d'autant plus que la commune dégage un excédent de fonctionnement qui lui permet d'assumer le remboursement de ses emprunts dans de bonnes conditions.

La capacité de désendettement de la commune est d'environ **trois ans**.

Résultat global de l'exercice

Les résultats de clôture sont les suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 221 979,64 €
- En investissement : un déficit de 158 469,95 €

Soit un excédent global de clôture de 63 509,69 €.

Analyse globale

Globalement, le compte financier unique met en évidence plusieurs points positifs :

- une **section de fonctionnement excédentaire**,
- une **capacité d'autofinancement solide**,
- un **niveau d'investissement significatif pour une commune de 220 habitants**,
- et des **recettes d'investissement attendues importantes**, qui viendront soutenir l'équilibre financier des opérations.

Les chiffres clés du CFU

- Excédent de fonctionnement : **64 418 €**
- Résultat cumulé : **221 979 €**
- Investissements réalisés : **236 691 €**
- Dette : **211 056 €**
- Résultat global : **63 509,69 €**

Qui est contre ? Yolande Faucher

Qui s'abstient ?

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de LAGLEYGEOLLE ;

Vu le CFU 2025 de la commune de LAGLEYGEOLLE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. SOULETIE ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	385 145.90	250 232.40	635 378.30
	Recettes réalisées	121 088.29	257 956.44	379 044.73
	Restes à réaliser	195 000.00	0	195 000.00

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	342 278.93	407 794.06	750 072.99
	Dépenses réalisées	236 691.27	193 538.46	430 229.73
	Restes à réaliser	56 529.10	0	56 529.10
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 115 602.98	64 417.98	-51 185.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 42 866.97	157 561.66	114 694.69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 158 469.95	221 979.64	63 509.69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	138 470.90	0	138 470.90
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 19 999.05	221 979.64	201 980.59

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée, à 9 voix pour et 1 voix contre,

- APPROUVENT le CFU 2025 de la commune de LAGLEYGEOLLE

- DONNENT pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2- D2026-06 : Affectation du résultat

Qui est contre ? Yolande Faucher

Qui s'abstient ?

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le compte financier unique de la commune de l'année 2025 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	221 979,64
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (257 956.44 - 193 538.46)	64 417,98
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	157 561,66
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-158 469,95
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (121 088.29 - 236 691.27)	-115 602,98
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-42 866,97
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (195 000.00 - 56 529.10)	138 470,90
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-19 999,05

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	19 999,05
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	201 980,59
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 voix contre d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3- D2026-07 : Achat de terrain Antignac

Contrairement à ce qui avait été décidé (voir la délibération D2025-27) il est nécessaire d'acquérir les parcelles concernées par le nouveau bornage des propriétés cadastrées section AL n°268, 270 et 317 au lieu-dit « Antignac », et cela pour 1 euro symbolique. Cela permettra de réduire les frais de notaire.

Monsieur Jérôme Souletie s'est retiré de la salle au moment du vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération :

Monsieur Jérôme Souletie s'est retiré de la salle au moment du vote.

Vu la délibération D2025-27 portant sur la délimitation et bornage des propriétés cadastrées section AL n°268, 270 et 317 au lieu-dit « Antignac »,

Afin de réduire les frais de notaire, il est préférable d'acquérir les parcelles cédées à l'euro symbolique plutôt que de les recevoir en don.

La commune va donc acquérir les parcelles AL 268 b, AL 270 f et AL 317i pour une surface de 66 ca. Les frais de notaire seront à la charge de la commune et s'élèvent à 250 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

4- D2026-08 : Organisation du temps scolaire

Pour la prochaine rentrée scolaire 2026, M. le maire propose que l'on conserve la semaine à 4 jours d'école.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération :

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Corrèze, de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires tels qu'ils peuvent être mis en place pour la rentrée scolaire 2026,

Considérant qu'il est important de maintenir une cohésion et une harmonisation au sein du R.P.I. et pour se conformer aux attentes des autres communes du même R.P.I.,

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à 10 voix pour, pour un renouvellement de la dérogation.

L'organisation sera de 8 demi-journées, soit 4 jours.

Questions diverses :

Conseil d'école du 27 février : Prévisions à la rentrée : 22 élèves pour l'école de Noailhac, 23 élèves pour l'école de Lagleygeolle.

Diverses sorties sont prévues pour les élèves d'ici la fin de l'année scolaire.

Tour de garde des élections municipales :

Président : Laurent BRESSY

Secrétaire : Marie-Françoise GERMANE

Assesseurs : Yolande FAUCHER, Francine CHANEL

8h-10h30 : Laurent BRESSY, Jérôme SOULETIE, Christophe VALEILLE

10h30-13h : Véronique BRESSY, Chantal ROCHE, Marie-Françoise GERMANE

13h-15h30 : Yolande FAUCHER, Francine CHANEL, Gérard COUTELLIER

15h30-18h : Laurent BRESSY, Vincent ALLIOT, Francine CHANEL

Scrutateurs : Sylvie CHASSAING, Martine MONTEIL, Audrey RIGOT, Bernard DAUTREMENT

Fin de la séance à 22h30.